



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques interministérielles  
Bureau du développement territorial**

Amiens, le

**Compte-rendu du comité local de cohésion territoriale  
23 novembre 2020 à 14 h30**

**Liste des participants :**

En présentiel

- Mme Muriel Nguyen, préfète de la Somme
- Mme Myriam Garcia, sous-préfète de l'arrondissement d'Amiens, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- M. Philippe Fournier-Montgieux, sous-préfet d'Abbeville
- M. Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme
- M. Jean-Claude Leclabart, député de la Somme
- M. Laurent Somon, sénateur de la Somme
- M. Stéphane Demilly, sénateur de la Somme
- M. Daniel Ramelet, directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme
- Mme Emmanuelle Clomès, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme
- M. Jérôme Grange, directeur de l'ADUGA
- Mme Nathalie Biquard, directrice départementale des finances publiques de la Somme
- Mme Annie Lemaire, vice-présidente de la communauté de communes du Coquelicot
- M. Gaëtan Couplet, chef du bureau du développement territorial, préfecture de la Somme

En visioconférence /audioconférence

- M. Fabien Martorana, sous-préfet de Péronne/Montdidier
- M. Emmanuel Maquet, député de la Somme
- M. Rémi Cardon, sénateur de la Somme
- Mme Laetitia Creton, responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE
- Mme Hélène Roussel, DDPP de la Somme représentant M. Challemel du Rozier
- Mme Hélène Taillandier, directrice territoriale Somme de l'Agence régionale de Santé Hauts-de-France
- M. Alain Gest, Président d'Amiens Métropole
- M. José Rioja, Président de la communauté de communes de l'Est de la Somme
- M. Eric François, président de la communauté de communes de la Haute-Somme
- M. Philippe Cheval, président de la communauté de communes Terre de Picardie
- M. Alain Dovergne, président de la communauté de communes Avre, Luce, Noye
- Mme Isabelle Caron-Hucke, directrice du Pôle Aménagement Durable du Territoire, communauté de communes du Pays du Coquelicot
- M. Claude Cliquet, représente la présidente de l'association des maires de la Somme
- Mme Agnès Jacques, directrice régionale déléguée de l'ADEME

En préambule, Muriel Nguyen, préfète de la Somme, souligne les 3 enjeux qui sous-tendent la création du comité local de cohésion territoriale :

- créer de la lisibilité et de la cohérence dans le paysage très dense des dispositifs, programmes, outils ou contrats initiés par l'État ;
- informer les élus et les partenaires sur la mise en œuvre des politiques publiques interministérielles relatives à la cohésion territoriale ;
- recueillir les besoins en ingénierie des territoires pour leurs projets de développement.

Elle souhaite que le comité soit utile et efficace, tout en soulignant que son format est ouvert et qu'il pourrait permettre, le cas échéant, une rationalisation de la comitologie existante.

### **Présentation des modalités d'action de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.**

Emmanuelle CLOMES, directrice départementale des territoires et de la mer, rappelle que :

- ➔ l'ANCT, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est issue de la fusion du CGET, de l'EPARECA et de l'agence du numérique. Elle constitue un guichet unique pour les collectivités territoriales afin qu'elles bénéficient d'un appui technique et/ou financier de l'État.
- ➔ le préfet de département est le délégué territorial de l'ANCT et préside le comité local de cohésion territoriale (CLCT) qui :
  - se compose des représentants de l'État et de ses établissements publics (ANRU, ANAH, ADEME, CEREMA, CDC), des élus et représentants des collectivités territoriales, des contributeurs de l'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il peut être élargi, par exemple, à un représentant de l'agence régionale de santé, au service départemental de l'architecture et du patrimoine.
  - propose 3 types d'intervention :
    - ✓ déclinaison territoriale d'un programme national qui s'inscrit dans les politiques publiques regroupées autour de 3 thématiques : politique de la ville ; territoires et ruralités et numérique (la liste complète des politiques publiques concernées est synthétisée en PJ n°1)
    - ✓ mise en œuvre de contrats ou pactes territoriaux
    - ✓ appui en ingénierie pour des projets qui ne rentrent pas dans un programme national ou un contrat/pacte territorial.
- ➔ Le préfet de région réunit un comité régional des financeurs pour les projets soutenus par l'agence. La composition du comité est à sa discrétion.

Laurent SOMON, sénateur, s'interroge sur le fait de savoir si l'Agence dispose de moyens (humains et financiers) supplémentaires.

La préfète fait état de ce qu'il s'agit tout d'abord de valoriser les montants financiers significatifs inscrits au plan de relance et que le mouvement consistant à renforcer les effectifs départementaux devrait permettre à l'agence de gagner progressivement en efficacité. **Dans**

**ce contexte, elle propose que le comité concentre ses efforts sur quelques priorités fortes, telles que par exemple le numérique et la téléphonie mobile.**

### France Services

Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme, rappelle les 4 ambitions du réseau France Services

- retour du service public au cœur des territoires afin que chaque usager puisse accéder à une FS en moins de 30 minutes ;
- simplifier les démarches administratives quotidiennes en dispensant dans un lieu unique 10 services : ceux du ministère de l'Intérieur, des finances publiques, de la Justice, de l'assurance maladie, de l'assurance retraite et de la complémentaire retraite Agirc-Arrco, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste ;
- assurer un niveau de qualité garanti, quel que soit le lieu d'implantation et le responsable local France Services ;
- apporter une réponse à visage humain par la présence physique d'au moins 2 agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet.

Gaëtan COUPLET, chef du bureau du développement territorial, présente ensuite le réseau départemental qui compte, à ce stade, 8 France Services labellisées dont 6 MSAP non postale (Abbeville, Amiens Nord, Amiens Etouvie, Amiens Rollin, Ham et Rue), 1 MSAP postale (Roye) et une nouvelle implantation (Moreuil). Une labellisation supplémentaire est attendue d'ici fin 2020 avec la « France Services by MSA » à Péronne.

14 France services seront labellisées fin 2021 et 27 fin 2022 (PJ).

Il ajoute que 240 000 € de FNADT et FIO ont été accordés en 2020 pour le fonctionnement de 7 France Services / MSAP non postale et près de 243 000 € de DETR et de DSIL ont été mobilisés pour les investissements des FS de Ham, Moreuil et Montdidier.

Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental, en réponse à une suggestion de la préfète d'imaginer des France Services Innovantes, souscrit à l'idée de rechercher des convergences / mutualisations entre les France Services, les maisons départementales des solidarités et de l'insertion et les futures antennes territoriales de la maison départementale des personnes handicapées.

Nathalie BIQUART, directrice départementale des finances publiques, en réponse à une interrogation du sénateur Stéphane DEMILLY, précise qu'elle n'a pas de visibilité sur la sélection du site de la Pyramide d'Albert pour accueillir un service central de la direction générale des finances publiques. Elle souligne également la forte implication de la DDFIP dans la démarche France Services (48 référents et 14 permanenciers) et les projets de Péronne et de Montdidier.

## **Petites Villes de Demain**

Myriam GARCIA précise que la mise en œuvre de cette politique publique interministérielle, annoncée par le Premier Ministre à l'automne 2019, a été retardée par le format des élections municipales issu de la crise sanitaire. Elle rappelle notamment que Petites Villes de Demain permettra d'apporter à des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité un soutien financier en ingénierie, des expertises sectorielles et la possibilité de rejoindre un réseau professionnel.

Compte tenu de l'implication attendue de l'Agence de développement du grand amiénois dans le dispositif (soutien financier de l'État et révision du SCOT), Jérôme GRANGE demande que la liste des communes pré-sélectionnées soit diffusée. La secrétaire générale indique que 12 dispositifs Petites Villes de Demain ont été attribués pour la Somme.

Laurent SOMON, sénateur, se réjouit du nombre de dispositifs réservés à la Somme et appelle de ses vœux à ce que Petites Villes de Demain soit cohérent avec les démarches de revitalisation des bourgs centres engagées par la DDTM, le Conseil départemental, la Caisse des dépôts et le Conseil régional.

Jean-Claude LECLABART, député, souhaite faire part de son étonnement quant à l'absence d'un représentant du Conseil régional qui est pourtant membre du comité. Il se félicite des premiers retours positifs des intercommunalités sur les conseillers aux décideurs locaux. Le député appelle, avec l'ensemble des participants, à un point de situation précis sur la mise en œuvre départementale du New Deal pour la téléphonie mobile.

La préfète conclut le comité en indiquant aux participants qu'une nouvelle démarche contractuelle, les contrats territoriaux de relance et de transition écologique, va être proposée très rapidement aux collectivités volontaires qui visera notamment à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droits communs et thématiques.